

**Bureau du 22 janvier 2007**

**Décision n° B-2007-4884**

commune (s) : Rochetaillée sur Saône

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située chemin de l'Epine et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 11 janvier 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, à Rochetaillée sur Saône, une parcelle de terrain nu d'une superficie totale de 1 082 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 466 de la section AC et appartenant à la Commune.

Cette parcelle constitue le sol du parking du cimetière dont la décision de classement dans le domaine public a été prise par le conseil de Communauté lors de sa séance en date du 28 septembre 1992.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, la Commune céderait le bien en cause, libre de toute location ou occupation, à titre purement gratuit ;

Vu ledit compromis ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain nu située chemin de l'Epine et appartenant à la Commune.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 1066.

**4° - Cette acquisition** fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre : en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 et en recettes : compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2006.

**5° - Le montant** à payer en 2007 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 700 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,